

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**Séance du 29 novembre 2023**

*Délibération n° BU\_20231129\_01*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

**OBJET** : Marché n° 202201MOAUTOMA « Maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'automatisation d'ouvrages hydrauliques » - Avenant n° 02

---

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 4 mars 2022, le Bureau d'étude ARTELIA a été retenu pour la réalisation du marché n° 202201MOAUTOMA « Maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'automatisation d'ouvrages hydrauliques ».

Il indique ensuite qu'un premier avenant a été validé par le Bureau lors de sa séance du 3 mars 2023 afin d'augmenter le délai d'exécution de la mission de 7 mois au vu du temps alloué à la concertation, soit un délai global d'exécution porté à 15 mois.

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un second avenant est nécessaire afin de tenir compte de la prolongation du délai d'exécution des travaux en lien avec les conditions climatiques pluvieuses de l'automne.

En conséquence, Monsieur le Président propose d'établir un avenant n° 02 au marché n° 202201MOAUTOMA « Maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'automatisation d'ouvrages hydrauliques » afin de modifier le délai global d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre de 15 à 20 mois, soit 5 mois supplémentaires.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 02 au marché n° 202201MOAUTOMA « Maîtrise d'œuvre pour la restauration et l'automatisation d'ouvrages hydrauliques ».

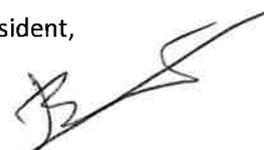
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Bernard METAIREAU

Le Président,



Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### Séance du 29 novembre 2023

#### Délibération n° BU\_20231129\_02

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

#### **OBJET** : Ligne de trésorerie

---

Monsieur le Président rappelle au Bureau qu'un crédit de trésorerie est nécessaire pour permettre le financement des différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le versement des contributions budgétaires et des subventions des différents partenaires du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Il expose ensuite que 3 organismes bancaires ont été consultés afin de renouveler le crédit de trésorerie et soumet à l'examen du Bureau les propositions reçues.

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Président propose l'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire à hauteur de 300 000 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**ARTICLE 1** : Pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, le Syndicat Mixte contracte auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire, une Ligne de Trésorerie Interactive à hauteur de 300 000 €, selon les conditions suivantes :

- durée : 12 mois,
- taux : EURIBOR 1 semaine, majoré de 0,53 % (dans l'hypothèse où l'index EURIBOR 1 semaine serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro),
- paiement des intérêts : chaque trimestre, par débit d'office, base de calcul Exact/360,
- frais de dossier : 400 €,
- commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen. Périodicité trimestrielle,

**ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires au paiement trimestriel des intérêts seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat du crédit de trésorerie à intervenir avec la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

.../...

**ARTICLE 4** : Monsieur le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds selon les modalités définies au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

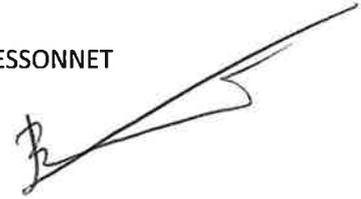
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard METAIREAU



Hervé BESSONNET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**Séance du 29 novembre 2023**

*Délibération n° BU\_20231129\_03*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

**OBJET : Emprunt pour la restauration et l'automatisation d'ouvrages hydrauliques**

---

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 195 000 € pour financer les travaux de restauration et d'automatisation d'ouvrages hydrauliques (barrage des Vallées, écluses de Riez, clapet de la Pinsonnière, écluse du Jaunay et écluse de Boursaud).

Monsieur le Président présente au Bureau les offres des organismes bancaires consultés et propose de contracter un prêt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- 1) décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un emprunt d'un montant de 195 000 €, dont le remboursement s'effectuera :
  - par annuités trimestrielles,
  - en 10 années,
  - au taux fixe de 4,24 %,
  - avec des échéances dégressives,
  - avec des frais de dossier s'élevant à 200 € ;
- 2) prend l'engagement au nom du Syndicat Mixte d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- 3) prend l'engagement de rappeler aux établissements publics de coopération intercommunale membres, en tant que de besoin, leur obligation de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le versement des contributions budgétaires nécessaires, entre autres, au paiement des échéances et ce, pendant toute la durée du prêt ;

.../...

- 4) indique que les fonds seront versés à l'emprunteur par un virement au Service de gestion comptable de CHALLANS ;
- 5) confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la réalisation de l'emprunt et la signature du contrat de prêt à intervenir avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

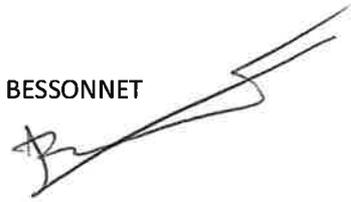
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard METAIREAU



Hervé BESSONNET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### Séance du 29 novembre 2023

#### Délibération n° BU\_20231129\_04

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

#### **OBJET : Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 - Programme d'actions sur les milieux aquatiques - Année 2024**

Annexe : Programme d'actions sur les milieux aquatiques - Année 2024

---

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 octobre 2021, a décidé de se porter maître d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024.

Il précise que le programme d'actions sur les milieux aquatiques mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, pour la période 2022-2024, s'élève 4 167 337 € et bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Départemental de la Vendée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les demandes de subventions pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement des actions du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le programme d'actions pour l'année 2024 ainsi que le plan de financement afférent.

Il précise que le programme d'actions intègre en plus des actions initialement inscrites dans le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, des travaux de restauration de digues en marais salé afin de réparer les dégâts sur les digues suite aux tempêtes d'octobre et de novembre 2023.

Le montant prévisionnel total des actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est de 1 199 701 € TTC, dont 150 000 € correspondant à la cellule animation milieux aquatiques.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions 2024 et le plan de financement afférent ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'exécution de ces actions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

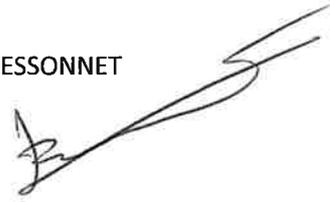
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard METAIREAU



Hervé BESSONNET



Typologie et sous-typologie d'actions	Unité	Qté	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Taux AELB	Montant AELB	Taux CRPL	Montant CRPL	Taux CD85	Montant CD85	Taux MO	Montant MO Base TTC
<b>Actions en marais<sup>(1)</sup></b>			<b>77 510 €</b>	<b>93 012 €</b>		<b>7 500 €</b>		<b>15 753 €</b>		<b>38 755 €</b>		<b>31 004 €</b>
Curage VF/VB	ml	4 125	52 510 €	63 012 €			30%	15 753 €	50%	26 255 €	33%	21 004 €
Gestion des vannages	U	1	25 000 €	30 000 €	30%	7 500 €			50%	12 500 €	33%	10 000 €
<b>Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes<sup>(1)</sup></b>			<b>72 000 €</b>	<b>86 400 €</b>						<b>36 000 €</b>		<b>50 400 €</b>
Arrachage	F	1	72 000 €	86 400 €					50%	36 000 €	58%	50 400 €
<b>Travaux sur berges<sup>(1)</sup></b>			<b>79 750 €</b>	<b>95 700 €</b>		<b>14 875 €</b>				<b>21 425 €</b>		<b>59 400 €</b>
Adoucissement de berges	ml	420	29 750 €	35 700 €	50%	14 875 €			30%	8 925 €	33%	11 900 €
Restauration de digues en marais salés par enrochement	ml	1 000	50 000 €	60 000 €					25%	12 500 €	79%	47 500 €
<b>Travaux sur de petits ouvrages<sup>(1)</sup></b>			<b>17 500 €</b>	<b>21 000 €</b>		<b>8 751 €</b>		<b>5 250 €</b>				<b>6 999 €</b>
Autres travaux sur de petits ouvrages	U	1	6 667 €	8 000 €	50%	3 334 €	30%	2 000 €			33%	2 666 €
Remplacement de petits ouvrages	U	3	10 833 €	13 000 €	50%	5 417 €	30%	3 250 €			33%	4 333 €
<b>Travaux sur lit mineur<sup>(1)</sup></b>			<b>594 658 €</b>	<b>713 589 €</b>		<b>297 330 €</b>		<b>178 397 €</b>				<b>237 862 €</b>
Réduction de section	ml	270	10 130 €	12 156 €	50%	5 065 €	30%	3 039 €			33%	4 052 €
Rehaussement du lit	ml	143	2 983 €	3 579 €	50%	1 492 €	30%	895 €			33%	1 192 €
Reméandrage	ml	4 592	497 517 €	597 020 €	50%	248 759 €	30%	149 255 €			33%	199 006 €
Remise dans le talweg	ml	672	84 028 €	100 834 €	50%	42 014 €	30%	25 208 €			33%	33 612 €
<b>Travaux sur ripisylve<sup>(1)</sup></b>			<b>22 000 €</b>	<b>26 400 €</b>		<b>6 600 €</b>				<b>11 000 €</b>		<b>8 800 €</b>
Restauration de la ripisylve	ml	1 760	22 000 €	26 400 €	30%	6 600 €			50%	11 000 €	33%	8 800 €
<b>Suivi évaluation<sup>(2)</sup></b>			<b>11 334 €</b>	<b>13 600 €</b>		<b>6 800 €</b>		<b>4 080 €</b>				<b>2 720 €</b>
Indicateurs de suivi (qualité de l'eau marais doux)	U	3	4 667 €	5 600 €	50%	2 800 €	30%	1 680 €			20%	1 120 €
Indicateurs de suivi (IPR)	U	1	833 €	1 000 €	50%	500 €	30%	300 €			20%	200 €
Indicateurs de suivi (I2M2)	U	2	1 667 €	2 000 €	50%	1 000 €	30%	600 €			20%	400 €
Indicateurs de suivi (aménagement marais salés)	U	3	4 167 €	5 000 €	50%	2 500 €	30%	1 500 €			20%	1 000 €
<b>Financement de postes<sup>(2)</sup></b>			<b>150 000 €</b>	<b>150 000 €</b>		<b>90 000 €</b>						<b>60 000 €</b>
Cellule animation milieux aquatiques	F	1	150 000 €	150 000 €	60%	90 000 €					40%	60 000 €
<b>Total général</b>			<b>1 024 752 €</b>	<b>1 199 701 €</b>		<b>431 856 €</b>		<b>203 480 €</b>		<b>107 180 €</b>		<b>457 185 €</b>

<sup>(1)</sup> Subvention calculée sur la base du HT

<sup>(2)</sup> Subvention calculée sur la base du TTC

Envoyé en préfecture le 05/12/2023 Reçu en préfecture le 05/12/2023 Publié le - <b>8 DEC. 2023</b> <i>SLOW</i> ID : 085-258501923-20231129-BU_20231129_04-DE
---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

### Séance du 29 novembre 2023

#### Délibération n° BU\_20231129\_05

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

#### OBJET : Animation du SAGE - Année 2024

---

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est chargé de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre, de la modification et de la révision du SAGE Vie Jaunay.

A ce titre, une équipe d'animation est constituée afin de réaliser les missions liées au SAGE :

- animation de la CLE et de ses commissions,
- coordination du SAGE et de ses contrats de mise en œuvre,
- coordination et suivi des études (élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - PTGE et révision du SAGE),
- collecte, organisation et valorisation des données relatives à l'eau sur le bassin versant,
- communication.

Monsieur le Président indique que pour assurer ces missions, l'équipe d'animation est composée, pour l'année 2024, de 2,75 équivalents temps plein (ETP) :

- 1 ETP pour l'animation principale du SAGE,
- 0,50 ETP pour la gestion du Système d'Information Géographique et l'élaboration du tableau de bord du SAGE,
- 0,25 ETP pour le suivi du PTGE,
- 0,50 ETP pour le secrétariat,
- 0,50 ETP pour la communication.

Il précise que les dépenses prévisionnelles pour l'animation du SAGE au titre de l'année 2024 sont estimées à 182 000 € TTC et qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 70 % des dépenses prévisionnelles, soit 127 400 €, ainsi qu'une aide de la Région des Pays de la Loire forfaitaire de 16 000 €.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 127 400 € ;
- décide de solliciter la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

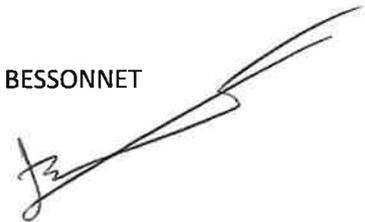
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bernard METAIREAU



Hervé BESSONNET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**Séance du 29 novembre 2023**

*Délibération n° BU\_20231129\_06*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

### **OBJET : Coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay - Année 2024**

---

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a conduit une étude visant à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions sur la période 2022-2027.

Ce programme d'actions est financé dans le cadre d'un Contrat Territorial Eau sur la période 2022-2024 grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée et de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat.

Monsieur le Président indique qu'afin d'assurer la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay au titre de l'année 2024, une animation est nécessaire. Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 190 000 € TTC répartis comme suit :

- coordination agricole : 40 000 €,
- cellule milieux aquatiques : 150 000 €.

Il précise qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 60 %, soit un montant prévisionnel de subvention de 114 000 €, et que la Région des Pays de la Loire apporte également une subvention forfaitaire de 16 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter pour la coordination du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, au titre de l'année 2024 :
  - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 114 000 €,
  - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

  
Bernard METAIREAU

Le Président,

  
Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**Séance du 29 novembre 2023**

*Délibération n° BU\_20231129\_07*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

### **OBJET : Réseau de mesures de la qualité physico-chimique de l'eau - Année 2024**

---

Monsieur le Président informe le Bureau que dans la continuité des suivis réalisés en 2023 dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, un suivi physico-chimique de la qualité de l'eau est projeté en 2024 sur :

- 3 stations « cours d'eau » du bassin versant : le Jaunay aval, le Ligneron aval et le Jaunay amont ;
- 6 stations « marais salé ».

Il indique que le montant prévisionnel de cette action est de 20 000 € TTC.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le plan de financement :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 %, soit un montant de 10 000 € ;
- Région des Pays de la Loire : 30 %, soit un montant de 6 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation du réseau de mesure de la qualité physico-chimique pour l'année 2024, ainsi que son plan de financement ;
- décide de solliciter :
  - o l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 10 000 € ;
  - o la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 6 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

  
Bernard METAIREAU

Le Président,

  
Hervé BESSONNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° BU\_20231129\_08

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de convocation** : 20 novembre 2023.

**Nombre de membres** : en exercice : 10, présents : 9, votants : 9.

**Étaient présents** : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

**Était excusé** : M. Jean-Michel ROUILLE.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard METAIREAU.

---

**OBJET** : Suppression de l'emploi d'assistant technique du SAGE

---

Monsieur le Président rappelle au Bureau :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° CS\_20200907\_02 du 7 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les créations, modifications et suppressions de postes d'agents permanents et de non titulaires prévus au budget, ainsi que les mises à jour du tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2023 pour la suppression de l'emploi d'assistant technique du SAGE ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le BUREAU le 29 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la démission de l'agent affecté sur ce poste et de la réorganisation des services ;

Monsieur le Président propose au Bureau la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoints techniques,

Grade : adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 2,

- nouvel effectif : 1.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Bernard METAIREAU

Le Président,



Hervé BESSONNET